

Quelle démarche éducative dans les CEF ?

Propos recueillis par Jacques Trémintin

La création des Centres éducatifs fermés a-t-elle signé le début du retour du répressif ? Nombre de professionnels ont émis les plus extrêmes réserves, pour ne pas dire de franches oppositions, quant aux menaces que feraient peser ces nouveaux établissements sur l'esprit même de l'ordonnance de 1945 et le traitement des l'enfance délinquante initié depuis des décennies dans une démarche avant tout éducative. «Le véritable risque, c'est de ne rien faire» répond Jean Menjon, directeur du CEF de Mont de Marsan. Quant on parle de l'expérience qu'il mène depuis bientôt trois ans, certains opposants à tout enfermement géré par des éducateurs, répliquent que cette structure n'est pas un CEF. Jean Menjon le revendique pourtant. Il a bien voulu nous accorder un long entretien où il expose le mode de fonctionnement de son centre. Que cette présentation soit l'occasion de polémiquer sur ce qui s'y passe véritablement et non sur ce que la profession peut en fantasmer, c'est tout le mal que l'on puisse souhaiter à ce débat.

Comment un directeur de la PJJ s'engage-t-il dans la création d'un Centre éducatif fermé, au moment même où ce type de création rencontre une hostilité massive des personnels de son administration ?

Jean Menjon : j'ai occupé mon premier poste comme directeur de la PJJ à Mont de Marsan, en septembre 2001. J'avais en charge un centre d'accueil éducatif multifonctions comportant un hébergement, un service de milieu ouvert et un service éducatif auprès du tribunal. La mission qui m'a alors été confiée consistait à transformer le foyer d'action éducative en centre de placement immédiat. L'année suivante, les élections nationales sont intervenues et le nouveau gouvernement a décidé de la création des Centres éducatifs fermés. Charles Bru, directeur régional de la PJJ Aquitaine a été chargé d'animer au niveau national la commission devant définir le cahier des charges de ce nouveau service. En novembre 2002, il m'a demandé de monter un CEF à Mont de Marsan. J'avais fait alors le constat, comme

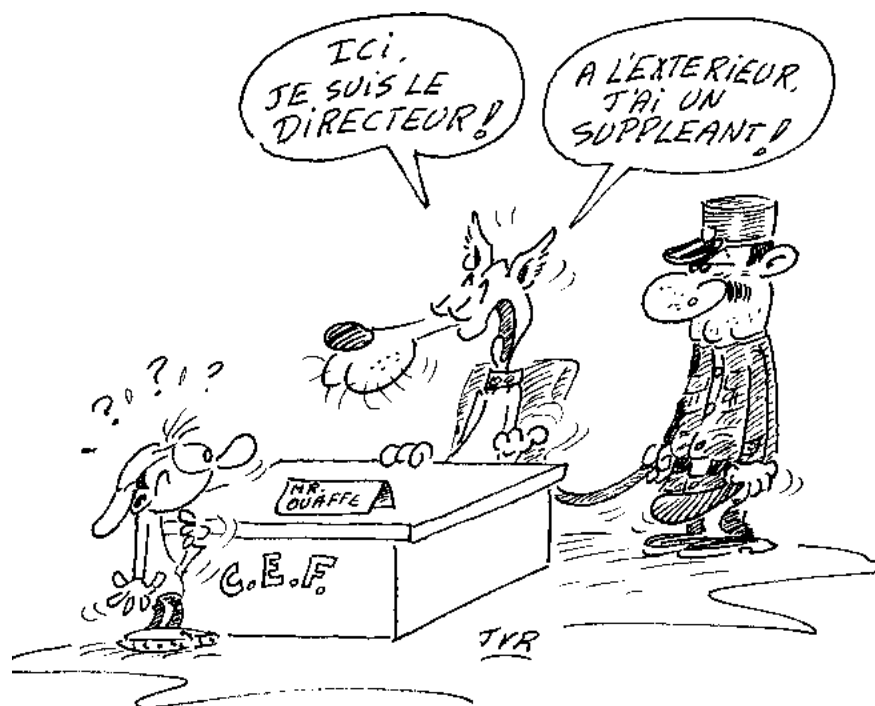
nombre de mes collègues, qu'on ne réussissait pas à travailler de manière correcte avec un petit pourcentage de jeunes (pas plus de 2%) qu'on appelle dans notre jargon des «*patates chaudes*» et pour qui notre dispositif traditionnel est largement mis en échec. J'ai actuellement vingt appels par semaine : c'est bien qu'il y a un problème... La PJJ se revendique institution éducative. Elle doit savoir aussi travailler au quotidien l'apprentissage de la loi. C'est avec ces deux dimensions que le jeune peut se construire. Il y a deux systèmes qui existent aujourd'hui susceptibles d'arrêter les jeunes par la contention : la psychiatrie et l'administration pénitentiaire. Pouvons-nous être complémentaires pour répondre au petit pourcentage de mineurs qui ne restent pas dans les foyers ? Puisque des solutions à leur intention étaient en train d'être élaborées, j'ai trouvé qu'il était stratégique, plutôt que de subir dans quelques mois un système qui aurait été pensé pour nous, d'y participer en y défendant nos valeurs éducatives et nos modalités de travail. Je suis parti

sur ce challenge. Cela a été passionnant à construire, mais j'ai passé quand même quelques nuits blanches.

Justement, comment vous y êtes-vous pris ?

Jean Menjon : il y a eu échange réciproque entre mon administration et notre propre démarche. J'ai pu bénéficier de l'avancée des travaux concernant le cahier des charges élaboré au niveau national, et moi j'ai transmis l'état de nos propres réflexions. Le privé n'étant pas soumis aux procédures de mutation annuelle que doit respecter l'administration, il était prévu que des associations ouvrent, dès avril 2003, un CEF. Nous n'avions quant à nous pas envisagé de commencer à fonctionner avant septembre de la même année, car ce qui, à Mont de Marsan, devait être au départ la transformation du foyer éducatif en CEF est devenu une création. Les éducateurs de mon équipe ont alors fait le choix de ne pas s'engager dans cette aventure et de garder leur poste dans le foyer qui restait en place. Je ne me suis plus retrouvé qu'avec une

On applique une fermeture matérielle symbolique et non-violente



secrétaire, une psychologue, une éducatrice et une cuisinière. J'ai donc du retrouver douze éducateurs. J'ai fait le pari qu'il y aurait d'autres personnes prêtes à proposer quelque chose pour cette population de jeunes en grande difficulté, tout en défendant certaines valeurs. Je n'ai pas réussi à obtenir de l'administration qu'elle propose des postes à profil. J'avais notamment le désir de travailler avec des professionnels prêts à être dans le «faire avec», puisque c'était là l'un des socles pédagogiques du projet. Neuf postes ont été présentés à la Commission administrative paritaire. Le bouche à oreille a fonctionné. J'ai eu des appels des quatre coins de la France. Il y a eu plus de candidatures que de postes à pourvoir. Globalement, ceux qui ont été retenus avaient fait le choix de travailler dans ce contexte précis. J'avais le souhait que les quatre autres professionnels puissent provenir de l'extérieur de l'administration, ce afin de favoriser le mélange de cultures différentes qui ne peut qu'être enrichissant dans ce type de projet. L'équipe s'est réunie pendant trois semaines pour s'approprier le projet et se fédérer sur des valeurs de base. Cela nous a permis, conformément à la loi de 2002, de réaliser le règlement de fonction-

nement du centre et le livret d'accueil. Nous avons convenu de lancer le fonctionnement du centre sur les bases que nous avons élaborés, pour une période de six mois, puis de nous donner les moyens ensuite d'une évaluation. L'expérimentation implique qu'on se trompe et même que l'on passe par la crise, parce qu'il n'y a pas de culture, ni d'histoire préalables dans ce type de création. Mais il fallait bien partir à un moment donné, l'important étant de pouvoir ensuite nous réajuster.

Quels ont été les axes principaux de votre mode de fonctionnement ?

Jean Menjon : j'ai conçu un lieu contenant qui arrête le jeune dans sa fuite et qui lui propose une continuité. Le premier postulat correspond donc bien à une fermeture juridique du placement. Le magistrat peut nous placer un mineur de trois manières : avant jugement dans le cadre d'un contrôle judiciaire, après jugement dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve et, depuis janvier 2005, dans le cadre d'une liberté conditionnelle. Il s'agit donc bien d'une alternative à la détention. Il est fait obligation au mineur de rester dans le centre et de se soumettre à son règlement de fonctionnement. Le non-respect de ces

obligations peut entraîner une incarcération. On applique une fermeture matérielle symbolique et non-violente : c'est une grille verte de type collège qui fait le tour de l'enceinte, avec toutefois un retour que je n'ai pas pu empêcher. Cette grille marque l'interdit, la limite à partir de laquelle le jeune n'a pas le droit d'être seul. Mon second postulat, c'est un étroit travail de collaboration avec les autres services judiciaires. Le CEF de Mont de Marsan bénéficie d'un comité de pilotage qui regroupe la police, la gendarmerie, la juridiction, la préfecture... Nous avons le souci de rendre transparent ce que nous mettons en œuvre. À son arrivée, je remplis avec le mineur une fiche signalétique que je remets au commissaire de police de Mont de Marsan pour marquer le lien avec la loi si nécessaire. Je facilite le travail des forces de police en cas de fugue, mais en échange je peux compter sur elles, si un problème grave survient à l'intérieur du centre. Quand la sécurité des biens et des personnes est menacée ou qu'un jeune s'enfuit, je demande l'intervention des forces de police, après appel au parquet. Il est fondamental qu'à un moment donné, le jeune assume ses actes. Les éducateurs ne sont ni des punching ball, ni chargés de leur courir après à tout moment. Dans les six premiers mois de fonctionnement, nous avons eu six interventions policières (après appel au parquet) qui ont entraîné des détentions de mineurs que nous avons tous repris ensuite, afin de ne pas reproduire l'exclusion à laquelle ils ont toujours été habitués. Depuis, cela fait quatorze mois, je n'ai pas eu un seul incident. Ce travail quotidien sur l'impunité constitue mon troisième postulat. Tout passage à l'acte est traité immédiatement par l'équipe pédagogique. Un jeune quand il arrive peut poser, dans les premiers jours, jusqu'à vingt ou trente des ces actes (insultes, casse etc.). Aucun n'est banalisé. Même le chapardage de gâteaux préparés en cuisine par le cuisinier est repris avec le groupe. On privilégie toujours la réparation. Tous nos vi-

Tout passage à l'acte est traité immédiatement par l'équipe pédagogique

siteurs sont surpris par la qualité et la propreté de nos locaux. C'est que nous assurons constamment leur entretien. C'est même là le support essentiel des réparations que nous demandons aux jeunes : nettoyage au kärcher des murs quand ceux-ci sont salis, peinture, brossage, changement de carreaux, ramassage des mégots, un coup de main donné en cuisine... On essaie de faire réfléchir le jeune sur une action qui l'embête. Si c'était seulement du plaisir, ce ne serait pas vraiment de la réparation. Nous veillons à appliquer les mêmes règles pour tous. Les jeunes y sont très attentifs. Ils sont très intolérants les uns par rapport aux autres, quant aux transgressions commises et jouent fréquemment un rôle modérateur, voire rééducatif, allant vers le jeune en crise pour le convaincre de ne plus s'enfermer dans le négatif. Toute l'équipe est dans une disponibilité permanente. Pour éviter l'incident grave qui peut potentiellement intervenir, nous appliquons ce que nous appelons le dégagement momentané. Nous n'hésitons pas, si nous sentons qu'un jeune est trop sous la pression du cadre et est à la limite de craquer, de le faire sortir avec un éducateur en forêt, prendre une consommation à l'extérieur ou encore aller à la plage une ou deux heures. Bien sûr, il y a toujours des petits malins qui nous disent ne pas aller bien, pour bénéficier de ce moment un peu privilégié. Après tout, c'est de bonne guerre. Mais ce qui est le plus important, c'est qu'ils arrivent à mettre des mots, plutôt que de passer à l'acte.

L'enfermement loin d'empêcher l'éducatif, semblerait à vous entendre, en être la condition pour ce type de public...

Jean Menjon : je n'ai pas la prétention de valider cette hypothèse. Les jeunes que l'on reçoit sont avant tout, pour citer l'intervenant psychiatre, dans l'enfermement psychique. C'est parce qu'on pose un cadre contenant et sécurisant, qu'ils vont pouvoir en sortir et s'ouvrir. Mais si l'on utilise la contention, c'est avant tout comme levier vers l'extérieur et non pour les garder enfermés. Le jeune

accepte la proposition de l'éducateur, puis du magistrat de venir en CEF plutôt que d'aller en prison. Mais, s'il est très important, je ne considère pas que cet acquiescement soit un engagement. Depuis leur petite enfance, ces gamins sont confrontés aux arguments des travailleurs sociaux et sont capables de reproduire le discours qu'a envie d'entendre l'adulte. Il nous revient donc d'avoir à dépasser cet accord de façade et de tenter d'impliquer le jeune dans le projet d'insertion. Le programme éducatif est divisé en trois modules d'insertion progressive du mineur, allant du centre vers la société civile, dans un processus contrôlé par le CEF, assumé par le jeune et toujours validé par le magistrat qui donne son accord aux différentes étapes du projet. L'objectif que nous visons, c'est une stabilisation du comportement du jeune dans le temps, allant bien au-delà d'une stratégie momentanée de sa part. Tout acte déviant peut amener au retour au module précédent qui implique une limitation des sorties sur l'extérieur. Il ne s'agit pas simplement de sanctionner, mais de marquer pour le jeune les conséquences de ses actes, avec pour objectif de recommencer sa progression. Il y a une dynamique et une émulation entre les jeunes : celui qui est là depuis six mois et qui rétrograde, se faisant doubler par un autre qui n'est là que depuis quatre mois, cela le fait réagir. Bien sûr, chacun progresse à sa propre vitesse et l'on essaie avant tout de valider ses efforts. Nous sommes avant tout sensibles à l'esprit et à la mentalité du jeune, mais aussi de ses résultats. On peut aussi décider de le faire passer au module supérieur, pour l'encourager. Mais l'exigence est toujours première. Nous n'agissons pas dans la complaisance.

Avez-vous connu des échecs ?

Jean Menjon : quand un jeune arrive, je lui précise le règlement de fonctionnement. Mais, il est très vite informé par les anciens de ce qu'il peut faire ou non. La population que l'on reçoit partage en commun de vivre dans une violence subie ou choisie dont elle est devenue dépendante.

C'est leur mode de relation quotidien. Les regrouper, c'est inévitablement provoquer des phénomènes de bandes et de meutes. Notre stratégie consiste à accepter le principe de cette violence, pour mieux la prévenir et la travailler. Il y a certains jeunes avec qui, on ne sait pas le faire. C'est par exemple le cas de ceux qui présentent des difficultés d'ordre psychiatrique trop importante. On les accepte de temps en temps, à condition de rester en réseau avec les psychiatres. Cela s'est passé avec un jeune qui nous avait été présenté comme psychopathe et inaccessible à tout travail éducatif. Il a menacé de mort les éducateurs et a même fait descendre, un jour, sa bande. Il est allé deux fois en incarcération. Nous l'avons repris à chaque fois. Aujourd'hui, il a trouvé un contrat en restauration. Il travaille et vit en studio en autonomie, en partenariat avec un CHRS. La première année, nous avons eu quatre fugues. Depuis janvier 2005, nous n'en avons eu qu'une : c'est cette fois-ci une jeune fille qui s'est enfuie. Nous l'avons reprise après ses quinze jours de détention. C'est une adolescente en grande souffrance qui a besoin de détruire les autres pour se détruire. Nous, c'est notre métier d'encaisser. Mais les autres jeunes n'y sont pour rien. Nous nous sommes interrogés de la garder ou pas. Le public que nous accueillons est dur. Mais ce n'est pas forcément d'eux que viennent les plus gros problèmes. On a élaboré un protocole de gestion des incidents graves. Si on n'est pas soutenu par les magistrats qui nous confient les jeunes, on est alors mis en difficulté. D'ailleurs les gamins se comportent différemment quand ils sentent que le CEF est en lien avec tous les autres services du ministère de la justice et les forces de police. Heureusement, le CEF est soutenu par la juridiction de Mont de Marsan, les jeunes le savent, et «normalisent» donc leur comportement. «ici les jeunes ne rigolent pas» est devenue une réflexion habituelle des jeunes.

Des jeunes multirécidivistes qui traitent cinquante affaires derrière eux et que vous réussissez à stabiliser, au

Le problème du secteur éducatif, c'est de ne pas réussir à capitaliser ses productions

bout de trois ou quatre mois... On a quand même du mal à y croire...

Jean Menjon : un enfant a besoin de transgresser pour se construire. Notre travail ne consiste pas à empêcher cette transgression, mais permettre plutôt qu'elle se produise en d'autres termes que par un acte déshumanisant, comme la violence à autrui, pour la travailler quand elle survient. Et nous avons un système organisationnel et le personnel pour y faire face. Ce qui est important c'est que l'interdit fasse sens. Ainsi, nous savons très bien qu'il y a du cannabis ou de la bière qui entre parfois dans le centre. Nous sommes en plein centre ville et il n'est guère difficile d'en faire passer à travers (ou par-dessus) les grilles. Mais, si déjà les jeunes ont compris qu'il fallait se planquer pour faire quelque chose qui n'est pas autorisé, j'estime que c'est déjà un progrès. Et comme les jeunes n'ont pas le droit d'avoir de l'argent sur eux au CEF, ces trafics sont minimes, ils peuvent se vivre si un travail de prévention se fait en parallèle. Ensuite, le CEF de Mont de Marsan n'étant pas une zone de non-droit, tout dérapage fait l'objet d'une réaction immédiate. Tout récemment, il y a eu plusieurs vols de portables. Nous avons réuni le groupe et l'avons mis devant ses responsabilités. Nous avons évoqué la possibilité que tout le monde retourne au module 1, avec activités en interne et suppression des sorties sur l'extérieur. Nous avons ensuite émis l'hypothèse d'un dépôt de plainte. Chacun en connaissait les conséquences : mise en garde à vue et peut-être pour certains incarcération. Si le portable était récupéré, je m'engageais à ne pas porter plainte, mais le coupable devrait faire une réparation. Dans ce cas, je laisse ensuite le groupe seul pour réfléchir. Quand je rentre dans la pièce, à chaque fois, l'affaire se règle très vite. Autre illustration bien plus grave : récemment, un jeune qui est impliqué dans une affaire criminelle, a menacé une éducatrice avec un rasoir. L'agent a porté plainte. Nous avons fait une note d'incident aux magistrats. Il y a eu garde à vue. Il a été incarcéré quinze

jours. Nous l'avons accueilli à sa sortie, car il s'est excusé auprès de l'éducatrice.

La rumeur a couru que lors de la visite de Perben, les jeunes qui travaillaient à l'extérieur avaient été rapidement réintégrés dans le centre pour ne pas déplaire au ministre pour qui centre fermé signifie que les jeunes ne sortent pas...

Jean Menjon : sur les huit jeunes du Centre, trois étaient dans le module 3 qui prévoit le travail en entreprise. On les a fait revenir ce jour-là pour organiser des ateliers de démonstration sur les activités (BTP, menuiserie, cuisine...). Mais ce n'était pas pour le ministre seulement, c'était surtout pour permettre aux journalistes de rencontrer tous les jeunes. On a réussi à organiser avec des délinquants multirécidivistes, sensés ne tenir dans aucune structure de droit commun, des activités sur plus d'une heure et demi devant quarante journalistes. Je reconnais n'avoir pas été très rassuré. Tout s'est bien passé. Je n'en suis pas peu fier, il faut rendre hommage à l'équipe. Le seul incident s'est limité à la réaction d'un jeune qui a un *contrat* sur lui et qui avait peur qu'après avoir été reconnu à la télé, on vienne le descendre. Il a fallu que je le rassure sur l'interdiction faite aux journalistes de le faire apparaître le visage. Le lendemain les trois jeunes sont repartis chez leur employeur.

Y a-t-il eu des dérapages violents de la part des personnels ?

Jean Menjon : pas à ma connaissance, et je suis là au quotidien. Les personnels ont même eu du mal à se saisir de la contenance physique. Ce n'est que récemment, qu'il y a eu un incident avec à un jeune que deux éducateurs (aidés d'ailleurs par un autre adolescent) ont plaqué au sol. Si l'on considère que le nombre d'arrêt de travail est souvent un indicateur de la défense contre la souffrance au travail, je constate que je n'en ai pas eu au sein de l'équipe. Nous avons réussi à instaurer une véritable solidarité entre les personnels, ce qui leur

permet de tenir face à un public qui n'a rien de facile. J'ai essayé de travailler avec une société qui propose une prestation en accompagnement d'équipe. Cela n'a pas pris. J'ai arrêté au bout d'un an. L'équipe s'estimait suffisamment solidaire et soudée. Je ne privilégie pas l'unité de façade. Je préfère qu'on exprime nos désaccords ouvertement, quand nous en avons, tout en se respectant : cela doit rester professionnel, pas personnel. Nous faisons des études de cas où chacun évoque son ressenti : c'est un petit peu du Balint sauvage. Ce n'est pas forcément satisfaisant, mais c'est comme cela que l'équipe se régule et trouve actuellement sa dynamique. La qualité de notre établissement c'est d'être largement pourvu en personnel (23 salariés). Mais, l'effet pervers, c'est la difficulté en terme de communication ou de passage de relais. Il y a beaucoup de perte d'information et ce malgré les systèmes que nous avons mis en place (système de cahier par jeunes, tableau etc...). Aujourd'hui cela va bien, mais j'ai le sentiment qu'on pourrait travailler tellement plus efficacement ! Mais il est peut-être nécessaire de passer par là où on en est, avant de progresser. Le problème du secteur éducatif c'est de ne pas réussir à capitaliser ses productions. C'est dramatique qu'on ne réussisse pas à mutualiser nos savoirs qu'ils soient bons ou mauvais, ne serait-ce que pour qu'on arrête de prétendre par exemple que nous ferions des fouilles à corps. S'il y a bien un établissement qui applique la loi de janvier 2002 et les droits de l'enfant dans notre pays, c'est le CEF que je dirige. Il y a un comité national d'évaluation qui fait des inspections régulières. Je ne pense pas qu'il y a autant de structures que les CEF qui soient aussi contrôlés et qui agisse autant dans la transparence.